



Commune de

Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE BLONAY – SAINT-LEGIER**

PREAVIS No 01-2025

**Complexe de l'Espece Régional des Pléiades (ERP):
remplacement du fourneau, travaux de réparation du
dallage et accès pour la chenillette,
pour un montant total de CHF 130'000.-**

Date proposée pour la 1^{ère} séance de la commission :

Mercredi 18.06.2025 – 19.00

Salle de la Municipalité

Blonay, le 27 mai 2025

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit-cadre pour améliorer les infrastructures actuelles du complexe de l'ERP. Cette démarche fait suite à plusieurs problèmes liés à l'exploitation rencontrés sur place.

2. Situation actuelle

L'Espace Régional des Pléiades a vu le jour en 2017. L'établissement héberge un restaurant, des dortoirs pouvant accueillir 40 personnes, des vestiaires et sanitaires ouverts au public toute l'année ainsi qu'un garage pour la dameuse et du matériel de la coopérative des Pléiades.

Depuis la reprise du bail du restaurant « Le 1209 » par le Group Event (M. Jacques Deschenaux), le 1^{er} juillet 2020, il a été constaté des problèmes récurrents avec le fourneau de la cuisine et le revêtement de la terrasse. Ces éléments ne donnent pas pleinement satisfaction aux utilisateurs du bâtiment.

3. Modification du revêtement de l'accès au restaurant et réparation du revêtement de la terrasse (CHF 47'000.-)

La rénovation du revêtement des chemins d'accès et de la terrasse est une démarche essentielle pour garantir la sécurité et l'accessibilité des clients.

Le remplacement des dalles en grès cérame, situées dans le périmètre du restaurant (voir plan annexé), par des pavés en béton est une solution durable qui offre une meilleure adhérence et résistance aux conditions météorologiques, réduisant ainsi le risque de glissade ou de chute.

Le nivelage et le compactage du support, avant le remplacement des dalles cassées ou abimées, assureront une surface uniforme minimisant le risque de trébuchement.

Ces mesures préventives sont d'autant plus importantes dans des zones où le déneigement est nécessaire pour maintenir l'accès au restaurant et l'utilisation de la terrasse.

Ces travaux contribueront à améliorer considérablement la sécurité des personnes fréquentant l'établissement.

4. Remplacement du fourneau à gaz par un fourneau à induction (CHF 53'000.-)

Le tenancier du restaurant « Le 1209 » a fait savoir à plusieurs reprises son mécontentement par rapport au fourneau actuellement installé. La puissance des feux n'est pas optimale. L'allumage est compliqué, l'asservissement entre le fourneau et la ventilation est sensible, l'entretien des brûleurs est délicat et non-productif.

Le fourneau actuellement installé, de la marque Gico, fonctionne au gaz propane, stocké dans une citerne enterrée à proximité du bâtiment. Ce même gaz est également utilisé pour le chauffage du bâtiment.

Le démarrage du fourneau n'est possible que si la ventilation est en fonction. Cet asservissement est obligatoire pour des raisons de sécurité.

Depuis janvier 2022, le service des bâtiments a été sollicité une dizaine de fois pour résoudre des pannes liées à ces asservissements. A chaque fois de nature différente, il est nécessaire de réagir vite pour que l'exploitation du restaurant ne soit pas impactée par ces pannes.

Le remplacement du fourneau à gaz de la cuisine professionnelle, par un fourneau à induction, présente plusieurs avantages, tant sur le plan économique qu'écologique :

- Consomme moins d'énergie qu'un fourneau à gaz, ce qui permet de réduire les coûts d'exploitation et les émissions de gaz à effet de serre, utilisation d'électricité produite par l'installation photovoltaïque installée en toiture.
- Chauffe plus rapidement et plus uniformément qu'un fourneau à gaz, ce qui améliore la qualité et la rapidité de la cuisson des aliments.
- Plus facile d'entretien qu'un fourneau à gaz.
- Réduit les risques d'incendie et d'accident.
- Satisfaction de l'exploitant.

Le remplacement d'un fourneau à gaz, par un fourneau à induction, est un investissement rentable, durable et responsable, qui permet de moderniser la cuisine professionnelle et de respecter l'environnement.

5. Accès chenillette (CHF 18'000.00)

L'accès au local chenillette requiert des travaux de maintenance pour stabiliser le terrain et optimiser le drainage de l'eau. La circulation des véhicules et de la chenillette, particulièrement en l'absence de neige, endommage la couche de surface, entraînant une boue excessive.

Pour y remédier, il est prévu d'installer des traverses en chêne pour rediriger l'eau, d'ajouter des drainages supplémentaires près du local et de renforcer le chemin avec un apport de graviers de calibre 16-32 mm pour le stabiliser et le compacter.

6. Durabilité

Les différents travaux prévus dans le cadre de ce préavis pour le complexe de l'Espace régional des Pléiades et le restaurant « Le 1209 » ont été analysés sous l'angle de la durabilité. Les impacts du projet en terme social, économique et environnemental ont été étudiés. L'outil boussole 21 a été utilisé pour établir ce chapitre.

Tous les aménagements prévus s'avèrent nécessaires et seront favorables à l'exploitation des lieux en termes de sécurité et praticité pour les accès et la terrasse, de satisfaction pour l'exploitant et la clientèle par le remplacement du fourneau actuel, mais aussi en termes d'économie d'énergie et de réduction des émissions de CO₂, en passant d'une énergie fossile (gaz) à de l'électricité pour la cuisinière, dont une partie pourra être produite localement en utilisant l'énergie solaire.

Le développement des panneaux photovoltaïques sur le territoire communal fait partie de la stratégie énergétique de Blonay - Saint-Légier afin de pouvoir bénéficier d'énergie renouvelable produite localement. En tant qu'autorité publique, la Commune se doit d'être exemplaire, c'est pourquoi une étude analysant le potentiel solaire des toits des bâtiments communaux a récemment été menée afin de connaître les priorités en termes de production d'énergie et de rentabilité des investissements.

Le préavis 02-2025 traitant de deux bâtiments communaux et permettant la production la plus performante, efficiente et rentable, a été accepté par le Conseil communal le 28 janvier 2025. Le restaurant Le 1209 arrive en troisième position de cette analyse. L'agrandissement de l'infrastructure actuelle sera donc traité dans la seconde étape du projet de développement des panneaux photovoltaïques.

7. Aspects financiers

Récapitulatif (hors subvention)

Le montant des travaux de ce préavis a été attribué selon la loi sur les marchés publics en gré à gré comparatif avec l'appui d'un bureau d'ingénieur.

Travaux	Offres rentrées TTC	
Accès restaurant et revêtement terrasse	CHF	47'000.00
Remplacement du fourneau	CHF	53'000.00
Accès chenillette	CHF	18'000.00
Honoraires ingénieur	CHF	5'000.00
Divers & imprévus env. 7%	CHF	7'000.00
Total	CHF	130'000.00

Amortissements

L'amortissement fixé par le manuel MCH2 (modèle de compte harmonisé) définit les durées d'amortissement obligatoire. Celui-ci sera donc de 10 ans dès la fin des travaux.

Plan des investissements et budget

Ces travaux figurent au plan des investissements pour la somme de CHF 122'000.- en 2025.

Financement

Le financement de cette dépense sera assuré par la trésorerie courante.

Plafond d'endettement

Le plafond d'endettement autorisé par le Conseil communal pour la législature 2022-2026 se monte à CHF 155'000'000.-.

Dettes à long terme	CHF	89'985'000.00
Dettes à court terme	CHF	8'000'000.00
Total à la date du présent préavis	CHF	97'985'000.00
Endettement total au 25.04.2025 (rubriques 920 – 923 du bilan)	CHF	102'592'360.19

Coûts annuels

Amortissement 10 ans	CHF	13'000.-
----------------------	-----	----------

8. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier
décide

- ⇒ d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réparation du dallage et accès pour la chenillette et remplacement du fourneau au complexe de l'Espace Régional des Pléiades (ERP) ;
- ⇒ de lui accorder à cet effet un montant total de CHF 130'000.-.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Bovay

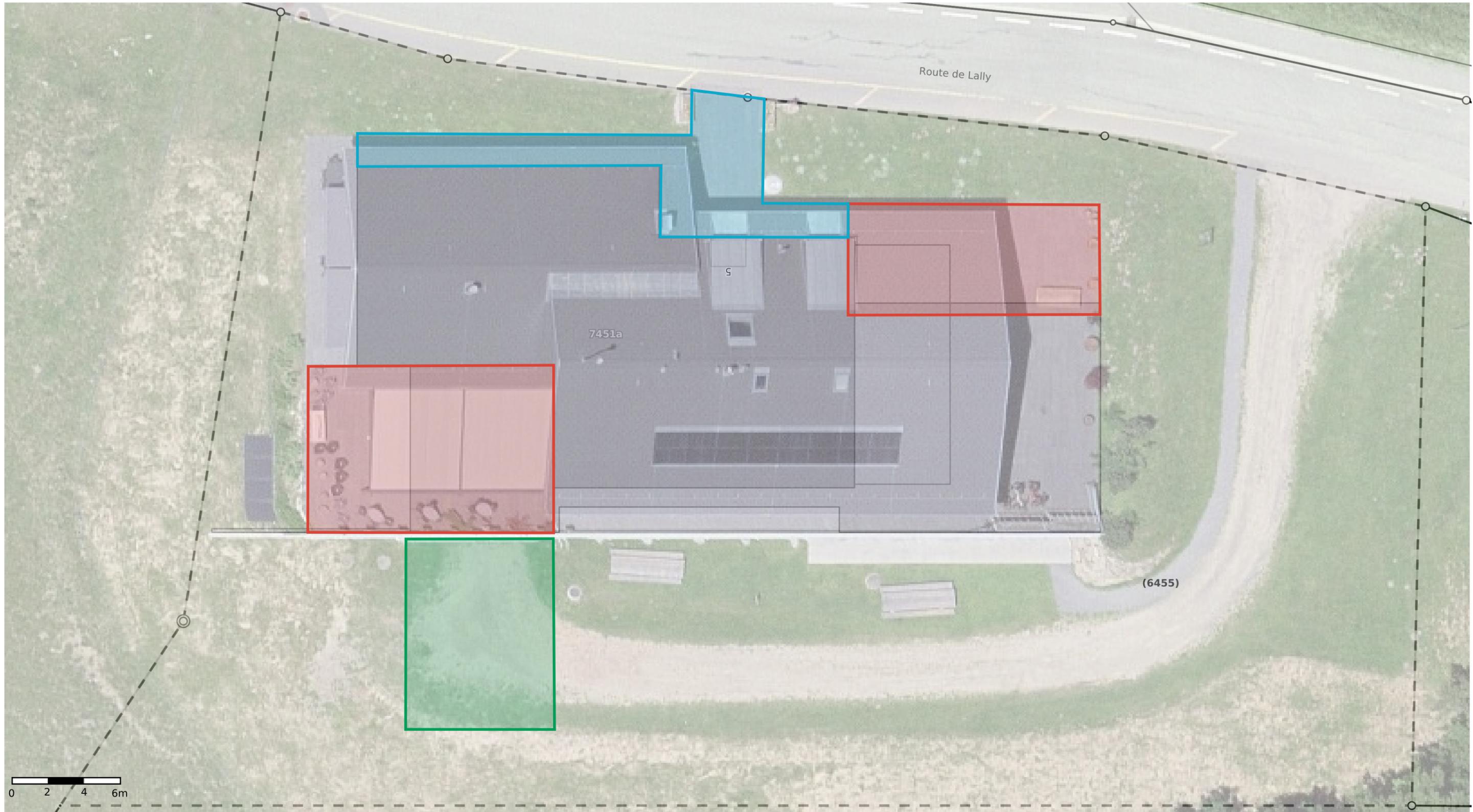


Le secrétaire adj.

J.-M. Guex

Annexe : Plan remplacement des dalles

Délégation municipale : M. Gérald Gygli



2499 Restaurant 1209 - Blonay

Rénovation terrasse et accès

Echelle : 1:200
Coordonnées : 2'560'148 / 1'148'323
Date d'impression : 24.03.2025

© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique

